

DECISION DU MAIRE N°2023/05

Portant signature d'un devis

Le Maire de Saint-Robert,

En vertu de la délégation de pouvoirs qui a été attribué par le Conseil municipal le 8 septembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délibération 2022/25),

Vu la délibération 2023/02 validant le projet de démolition et reconstruction d'un mur d'enceinte

DÉCIDE

La signature du devis désigné ci-dessous :

- Devis n°DE0125 du 17 février 2023 de l'entreprise « SARL Jean-Michel PASCAREL ET FILS » pour un montant de 63 700 euros HT ; 76 440 euros TTC pour la réalisation de travaux de démolition et reconstruction d'un mur en pierre.

- Pour réalisation des travaux en juin 2023.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le 27 avril 2023
Le Maire,
Claude ACHARD

